

Concours national des entrées de ville et de reconquête des franges urbaines

*Faites connaître vos projets et réalisations
Valorisez votre politique de promotion du cadre de vie*

*Une distinction pour votre commune, votre projet
55 projets ont reçu un prix ou une distinction depuis 2001*

Objet: récompenser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre d'opérations exemplaires d'aménagement et / ou de reconquête des entrées de ville et des franges urbaines entrant en cohérence avec un centre-ville ou des polarités urbaines existants.

Le concours s'adresse :

- aux communes de plus de 2000 habitants
- aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- et aux architectes, paysagistes ou urbanistes qu'ils ont chargés de la conception des projets.

Les organisateurs:

Le concours des entrées de ville a été lancé en 2000 par la Ligue Urbaine et Rurale (LUR), rejointe en 2012 par la fédération Patrimoine-Environnement, deux associations nationales reconnues d'utilité publique et agréées par l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature qui œuvrent de concert pour la promotion du cadre de vie et la protection du patrimoine naturel et bâti.



Objectifs

- Favoriser et qualifier les connexions entre les franges et les centres urbains
- Lutter contre l'étalement urbain et la banalisation des paysages
- Valoriser le paysage urbain
- Réglementer efficacement les enseignes et la publicité
- Promouvoir les équilibres économiques, sociaux et environnementaux

Un constat, de nouveaux enjeux, une ambition

C'est en réaction contre la dégradation des paysages urbains aux entrées de nos villes que le sénateur Ambroise Dupont a préconisé et obtenu en 1995 l'insertion dans le code de l'urbanisme de dispositions destinées à les requalifier (art L111-1-4).

La Ligue Urbaine et Rurale, encouragée par les pouvoirs publics, a alors décidé de lancer un concours annuel destiné à montrer qu'avec l'aide de maîtres d'œuvre qualifiés, des collectivités territoriales parvenaient à concevoir et réaliser des entrées de ville de haute qualité.

Aujourd'hui la lutte contre l'étalement urbain est un objectif prioritaire. La maîtrise du développement urbain est un enjeu capital. La présence de la nature en ville est devenue une aspiration. Aussi le concours évolue et s'ouvre aujourd'hui aux enjeux paysagers plus larges des franges urbaines.

Les organisateurs souhaitent ainsi sensibiliser le public le plus large à la transformation de ces franges urbaines et à l'incidence de leurs évolutions sur les paysages, à travers la promotion des projets lauréats et l'échange d'expériences autour de ces réalisations exemplaires.

Qui est distingué ?

Les prix sont partagés à parité entre la collectivité territoriale et ses maîtres d'œuvre.

La cérémonie de remise des prix a lieu au palais du Luxembourg, siège du Sénat, en fin d'année.

Comment concourir ?

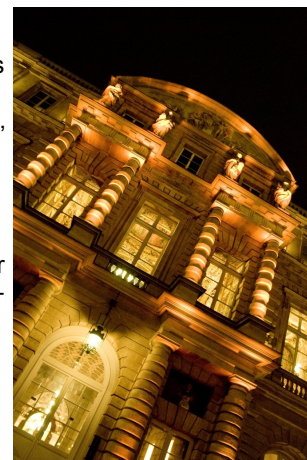
- Envoyer le formulaire de préinscription au plus tard le 31 janvier accompagné du droit d'inscription de 60 € qui correspond à l'adhésion à la Ligue urbaine et rurale
- Envoyer un dossier complet de candidature au plus tard le 31 mars

Documents à adresser au siège:

20 rue du Borrégo 75020 Paris, au format papier et numérique :

Le règlement du concours est disponible sur le site et sur demande au siège des associations.

Renseignements complémentaires sur www.associations-patrimoine.org



Le concours bénéficie des soutiens des ministères en charge de l'environnement et de l'égalité des territoires (MEDDE et METL) et du ministère chargé de l'architecture et des patrimoines (MCC), avec la bienveillance du Sénat. Il a de nombreux partenaires.

